

---

## Erratum

---

### Projet de règlement

Loi sur la santé et la sécurité du travail  
(chapitre S-2.1)

#### **Code de sécurité pour les travaux de construction** — **Modification**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 3 octobre 2018,  
150<sup>e</sup> année, numéro 40, page 7287.

À la page 7287, le titre au début de la 2<sup>e</sup> colonne aurait  
dû se lire comme suit :

« Règlement modifiant le Code de sécurité pour les  
travaux de construction ».

69535